



Intervention de Cédric Mametz
Conférence parlementaire sur le travail social
Assemblée Nationale
5 décembre 2013

Bonjour,

Présentation de Nous Aussi

Au début, notre association n'a pas toujours été bien comprise par les parents.

Ils pensaient que leur parole suffisait pour représenter les personnes handicapées intellectuelles.

C'était aussi un changement dans le travail des professionnels.

On ne les avait pas formé à recueillir l'expression des personnes handicapées intellectuelles, à nous laisser décider.

Nous Aussi a contribué
à mettre les personnes handicapées au centre des dispositifs
pour les rendre plus actrices de leur vie.

Cela a été rendu plus facile
par l'adoption de la loi 2002-2 la même année
que la création de Nous Aussi.

Cette loi portait la même approche que Nous Aussi,
avec les CVS, et les projets personnalisés.

Les regards des professionnels et des parents ont changé.

Le mouvement parental soutient Nous Aussi
et les associations commencent à intégrer
les personnes handicapées intellectuelles
dans leur Conseil d'administration.

Les parents ont pris conscience des capacités de leurs enfants
handicapés intellectuels et de leur droit à prendre des décisions.

Les professionnels sont fortement impliqués dans le soutien
aux délégations locales de Nous Aussi.

Les délégations locales interviennent dans certains IRTS
pour contribuer à la formation des éducateurs

Après 11 années d'existence,

Nous Aussi mène plusieurs actions.

Par exemple l'élaboration de documents
pour dire les demandes des personnes handicapées intellectuelles.
Nous Aussi vient ainsi d'adopter un document sur le travail
et un document sur le vieillissement

Autres exemples :

- Représentation de Nous Aussi en France et au niveau européen
- Travail pour le développement du facile à lire et à comprendre
- Travail sur l'accessibilité des élections
- Elaboration d'un guide sur les CVS

Nos attentes vis-à-vis des professionnels sont les suivantes :

- Qu'ils nous écoutent
- Qu'ils encouragent notre expression
- Qu'ils nous respectent en tant qu'être humain, en tant qu'adultes
- Qu'ils nous fassent confiance
et nous aident à prendre confiance à nous
- Qu'ils prennent en compte nos souhaits et nos envies,
au quotidien
- Qu'ils les prennent aussi en compte
pour l'évolution de l'accompagnement
pour nous aider à acquérir plus d'autonomie
- Qu'ils ne prennent pas de décisions pour nous sans nous.
Les décisions doivent nous appartenir.

Les élus doivent dialoguer
avec les associations de personnes handicapées intellectuelles
pas juste avec les associations de parents ou de professionnels,
car nous sommes les mieux placés pour parler de ce que nous voulons.

Les élections doivent aussi être rendues pleinement accessibles
aux personnes handicapées intellectuelles
pour que nous puissions exercer nos droits de citoyen.

Nous avons désormais le droit de vote,
mais pour l'exercer pleinement
nous avons besoin que les propositions des candidats
soient faciles à lire et à comprendre.

Les élus doivent aussi fournir le cadre législatif et financier
pour que nous puissions mener une vie comme tout le monde,
pleinement inclus dans la société.

Merci pour votre attention.